

perma High performance grease SF04

Version 3.0	Date de révision: 19.06.2019	Date de dernière parution: 08.03.2019 Date de la première version publiée: 25.11.2014	Date d'impression: 19.06.2019
----------------	---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : perma High performance grease SF04

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Graisse

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

perma-tec GmbH & Co. KG
Hammelburger Str. 21
97717 EUERDORF
GERMANY
Tel: +49 9704 609-0
Fax: +49 9704 609-50
info@perma-tec.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds@perma-tec.com

Contact national : H-T-L perma France SNC
1, rue de la Haye
Le Dome, B.P. 12910
95731 ROISSY
FRANCE
Tél: +33 1 49 19 21 13
Fax: +33 1 49 19 21 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
+49 9704 609-99 (Mo-Do 8:00-16:30, Fr 8:00-12:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol. **Peut produire une réaction allergique.**

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Huile minérale.
huile synthétique hydrocarbonée
polyurée

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Limites de concentration	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------	-----------------------

perma High performance grease SF04

Version 3.0 Date de révision: 19.06.2019 Date de dernière parution: 08.03.2019 Date d'impression: 19.06.2019
 Date de la première version publiée: 25.11.2014

	No.-Index Numéro d'enregistrement		Facteur M Notes	
produit de réaction de diisocyanate de diphenylméthane, octylamine et oléylamine (rapport molaire 1:1,86:0,14)	1266545-64-5 430-930-6 615-035-00-2 01-0000017717-62-0001 01-0000017717-62-0000 01-0000017717-62-0002	Aquatic Chronic4; H413		>= 2,5 - < 10
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	4259-15-8 224-235-5 01-2119493635-27-XXXX	Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic2; H411	> 50 % Eye Dam.1, H318	>= 1 - < 2,5
Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol	Non attribuée 946-010-7 01-2120770934-44-XXXX	Skin Sens.1; H317		>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
 Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
 Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Demander conseil à un médecin.
En cas d'ingestion	: Amener la victime à l'air libre. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Apparence allergique
Risques	: Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.
------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d): Oxydes de carbone Oxydes de métaux Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de phosphore Oxydes de soufre
--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière). Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

Eviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau.
Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas ingérer.
Ne pas remballer.
Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le conteneurs de stockage et les con- : teneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Instructions spécifiques non nécessaires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées; huile de base — non spécifiée	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,6 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,6 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	9,6 mg/m3

perma High performance grease SF04

Version 3.0 Date de révision: 19.06.2019 Date de dernière parution: 08.03.2019 Date d'impression: 19.06.2019
Date de la première version publiée: 25.11.2014

Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/kg p.c./jour
--------------------------------------------------------------------------------	--------------	---------	---------------------------------	----------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	Eau douce	0,004 mg/l
	Eau de mer	0,0046 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	3,8 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,322 mg/l
	Sédiment marin	0,032 mg/l
	Sol	0,062 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

aucun(e)

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Indice de protection : Classe 1

Remarques : Porter des gants de protection. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Filtre de type : Filtre de type P

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	pâte
Couleur	:	brun
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	< 0,001 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,90 gcm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Point de sublimation : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Symptômes: Rougeur, Irritation locale

Composants:

produit de réaction de diisocyanate de diphénylméthane, octylamine et oléylamine (rapport molaire 1:1,86:0,14):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 3.100 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: non

Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

produit de réaction de diisocyanate de diphénylméthane, octylamine et oléylamine (rapport molaire 1:1,86:0,14):

Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol:

Espèce: Epiderme humain reconstitué (RHE)
Evaluation: Pas d'irritation de la peau
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Irritant pour les yeux.

Composants:

produit de réaction de diisocyanate de diphenylméthane, octylamine et oléylamine (rapport molaire 1:1,86:0,14):

Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux
BPL: oui

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Espèce: Lapin
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
BPL: oui

Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol:

Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation des yeux
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

Composants:

produit de réaction de diisocyanate de diphenylméthane, octylamine et oléylamine (rapport molaire 1:1,86:0,14):

Type de Test: Test de Maximalisation
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
BPL: oui

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Type de Test: Test de Maximalisation
Espèce: Cochon d'Inde
Evaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL: oui

Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol:

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

produit de réaction de diisocyanate de diphenylméthane, octylamine et oléylamine (rapport molaire 1:1,86:0,14):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

produit de réaction de diisocyanate de diphénylméthane, octylamine et oléylamine (rapport molaire 1:1,86:0,14):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 75 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Immobilisation
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 240 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):
380 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Essai en statique
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,8 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

produit de réaction de diisocyanate de diphenylméthane, octylamine et oléylamine (rapport molaire 1:1,86:0,14):

Biodégradabilité : Type de Test: Biodégradation primaire
Inoculum: boue activée
Résultat: Pas rapidement biodégradable
Biodégradation: 10 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable
Biodégradation: < 5 %
Durée d'exposition: 27 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
BPL: non

Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol:

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

produit de réaction de diisocyanate de diphenylméthane, octylamine et oléylamine (rapport molaire 1:1,86:0,14):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,59 (22 °C)
pH: 5
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: oui

Condensation products of fatty acids, tall oil with 2-amino-2-ethylpropanediol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 100

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 9,01

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Evaluation : Substance PBT non classée. Substance VPVB non classée.

perma High performance grease SF04

Version 3.0	Date de révision: 19.06.2019	Date de dernière parution: 08.03.2019 Date de la première version publiée: 25.11.2014	Date d'impression: 19.06.2019
----------------	---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Pas d'information écologique disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Éliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

14.4 Groupe d'emballage

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

perma High performance grease SF04

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 08.03.2019	Date d'impression:
3.0	19.06.2019	Date de la première version publiée: 25.11.2014	19.06.2019

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 36, 34, 15, 15 bis
(R-461-3, France)

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,5 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens

